

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **04 – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES LAVANDIERES » DE SAINT-PAUL-EN-PAREDS** - Rapporteur : Christophe HOGARD

Vu la délibération n°03 du 28 juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a décidé d'une part de rendre d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024 « la construction, l'entretien et le fonctionnement de la résidence autonomie « *Les Lavandières* » à Saint-Paul-en-Pareds », et, d'autre part de transférer cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Vu la délibération du 17 octobre 2023, par laquelle le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds a autorisé le transfert de compétence du CCAS de la Commune de Saint Paul en Pareds vers le CIAS du Pays des Herbiers actant ainsi le transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » du CCAS de Saint-Paul-en-Pareds le 1^{er} janvier 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,



Département de la Vendée

Vu la délibération n°01 du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil d'administration du CIAS du Pays des Herbiers autorise la reprise d'activité de la résidence autonomie « Les Lavandières » de Saint-Paul-en-Pareds.

Vu l'article R.311-7 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2022-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Aux termes de l'article R.311-7 du Code de l'action sociale et des familles, il est élaboré, pour chaque établissement et service social ou médico-social, un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie ainsi que les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

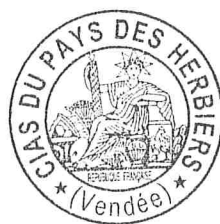
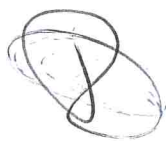
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie « Les Lavandières » en annexe,
- l'autoriser, ou la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

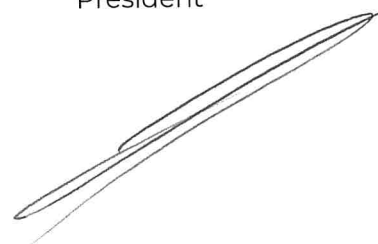
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le :

14 DEC. 2023

